

STANDAERT Felix

Titre(s)/Fonction(s) à l'Université	Assistant
Enseignements	Felix Standaert (usaintlouis.be)
Axes de recherche	Théorie générale des obligations / Droit commun des obligations contractuelles Droit des contrats civils et commerciaux
Biographie	<p>Après l'obtention d'un baccalauréat en littératures modernes et anciennes en 2007, Felix Standaert poursuit ensuite ses études au sein de la faculté de Droit de l'UCL au terme desquelles il obtint une maîtrise en droit en 2011. Il s'est spécialisé en droit public immobilier en réalisant un master complémentaire aux facultés de Saint-Louis Bruxelles de 2011 à 2013.</p> <p>En 2011, Felix Standaert s'inscrit au barreau de Bruxelles où il pratique toutes les facettes du métier d'avocat.</p> <p>Dans le cadre de sa pratique professionnelle, Felix Standaert se consacre aux litiges relevant du droit immobilier tant dans ses aspects administratifs que ceux relevant du droit civil général et, plus spécifiquement, du droit des contrats.</p> <p>En 2020, Felix Standaert intègre le Centre de Droit Privé de l'Université Saint-Louis Bruxelles en qualité d'assistant en droit des obligations, en horaire de jour.</p>
Parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none">• Avocat au barreau de Bruxelles – 2011 à ce jour ;• Assistant à l'université Saint-Louis Bruxelles – 2020 à ce jour ;• Formateur à l'EFP – BXL – Agent Immobilier – 2014 à 2018 ;• Chargé de cours à l'Académie Royale des Beaux-Arts « Droit et architecte d'intérieur » - 2020 à ce jour ;
Principales publications	Charles-Henri d'Udekem & Felix Standaert « Les renseignements urbanistiques, le permis de régularisation, les infractions et les sanctions » <i>in Jurim Pratique – revue pratique de l'Immobilier</i> , 2019/2.
Contact	Felix.standaert@usaintlouis.be